

DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE D'ENSEIGNER L'AÏKIDO, L'AÏKIBUDO OU UNE DISCIPLINE ASSOCIÉE

A adresser au / à la Président-e de la Ligue dont dépend le club.

Nom : _____ Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Téléphone : _____ E-Mail _____

Grade en Aïkido* : _____

Aïkibudo* : _____

Votre / Vos professeur-e-s : _____

Vous êtes titulaire d'une des 2 parties du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif ?

Oui Non

Si **Oui**, laquelle : _____

Attestation de formation aux premiers secours Oui Non

Je m'engage à suivre les cours de l'école des cadres et les stages officiels organisés par la FFAAA. En attendant, si je suis provisoirement autorisé-e à enseigner l'Aïkido, l'Aïkibudo et les disciplines associées, je ne peux le faire que bénévolement.

Observations et avis du DFR** (obligatoire – décision du CD FFAAA du 29 octobre 1983) :

Président-e de la Ligue** :

DFR** :

Date et Signature

Date et Signature

* Grade minimum pour enseigner cette discipline : 1^{er} Dan.

** Le DFR engage sa responsabilité en signant ce document. Il en est de même du / de la Président-e de la Ligue.

Formulaire 6 - FFAAA-2018-40-FORM-SIEGE - Annule et remplace l'édition du 19 septembre 2017.



Agrément N°75 S 273, Arrêté Ministériel du 7 octobre 1985

Membre de l'Union des Fédérations d'Aïkido - Membre pour la France de la Fédération Internationale d'Aïkido